



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
**COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE**  
**CENI**

**COMMUNIQUE DE PRESSE N° 004/CENI/2025**

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) publie, par sa Décision n° 001/CENI/AP/2025 du 13 mars 2025, le calendrier des élections des Sénateurs, Gouverneurs et Vice-Gouverneurs des provinces du Kwilu et du Nord-Ubangi.

Les principales activités de ce calendrier se déclinent comme suit :

PERIODE	DUREE/JOUR	ACTIVITES
Du 17 au 26 mars 2025	10	Accréditation des témoins, observateurs et journalistes aux Secrétariats Exécutifs Provinciaux de la CENI des provinces concernées
Le 29 mars 2025	1	Affichage des listes des candidats à l'élection des Sénateurs, Gouverneurs et Vice-Gouverneurs des provinces du Kwilu et du Nord Ubangi
Du 29 au 31 mars 2025	3	Campagne électorale pour les candidats Sénateurs, Gouverneurs et Vice-Gouverneurs de province.
Le 02 avril 2025	1	- Jour de vote des Sénateurs, Gouverneurs et Vice-Gouverneurs des provinces du Kwilu et du Nord-Ubangi - Affichage des résultats aux Bureaux de Vote et annonce des résultats provisoires par l'Assemblée Plénière de la CENI
Du 04 au 11 avril 2025	8	Dépôt des recours en contestation des résultats provisoires devant la Cour Constitutionnelle pour l'élection des Sénateurs et devant les Cours d'Appel faisant office des Cours administratives d'Appel de Bandundu et de Gbadolite pour l'élection des Gouverneur et Vice-Gouverneur de province
Du 12 au 18 avril 2024	7	Traitement des contentieux des résultats
Le 19 avril 2025	1	Publication des résultats définitifs de l'élection des Sénateurs, Gouverneurs et Vice-Gouverneurs des provinces du Kwilu et du Nord-Ubangi
Le 24 avril 2025	1	Transmission des dossiers physiques des Sénateurs, Gouverneurs et Vice-gouverneurs des provinces du Kwilu et du Nord-Ubangi au Président de la République pour leur investiture



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
**COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE**  
**CENI**

L'exécution du présent calendrier est conditionnée par la mise à disposition à temps des moyens financiers.

Le calendrier ainsi publié est repris en annexe du présent communiqué de presse.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE  
CENI

CALENDRIER DE L'ELECTION DES SENATEURS ET DES GOUVERNEURS ET VICE-GOUVERNEURS DES PROVINCES DU KWILU ET DU NORD UBANGI

N°	ACTIVITES	RESPONSABLES	DEBUT	FIN	DUREE	REFERENCES LEGALES
1	Décision portant publication du calendrier pour l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur de province ainsi que des Sénateurs dans les provinces de Kwilu et Nord Ubangi	CENI	13-mars-25		1	Art. 160 LE
2	Préparatifs techniques et formation du personnel.	CENI	17-mars-25	21-mars-25	5	
3	Accréditation des témoins, des observateurs et des journalistes au SEP	CENI	17-mars-25	26-mars-25	10	arts 39 et 43 LE
4	Affichage des listes des candidats à l'élection des Sénateurs et Gouverneur et Vice-gouverneur aux Assemblées provinciales	CENI	29-mars-25		1	
5	Campagne électorale	Regroupements, partis politiques et candidats	29-mars-25	31-mars-25	3	art 167 LE
6	<b>Election des Sénateurs et Gouverneur et Vice-gouverneur</b>	<b>CENI</b>	<b>mercredi 2 avril 2025</b>		<b>1</b>	<b>arts. 169, 170 et 172 LE</b>
7	Affichage au Bureau de Vote et annonce des résultats provisoires par Bureau de la CENI	CENI	2-avr.-25		1	art. 71 LE
8	Recours en contestation des résultats	Regroupements, partis politiques et candidats	4-avr.-25	11-avr.-25	8	art. 73 LE
9	Traitement des contentieux des résultats	Cours Constitutionnelle et Cours d'Appel	12-avr.-25	18-avr.-25	7	art. 172 al. 1 LE
10	Publication des résultats définitifs	Cours Constitutionnelle et Cours d'Appel	19-avr.-25		1	arts. 72 et 173 LE
11	Notification des arrêts de la Cour constitutionnelles et de la Cour d'appel à la CENI	Cours Constitutionnelle et Cours d'Appel	19-avr.-25	21-avr.-25	3	arts. 75 et 173 LE
12	Transmission des dossiers physiques des candidats au Président de la République pour investiture	CENI / Bureau	24-avr.-25		1	art. 235 LE

Acronymes:

LE: loi électorale

- L'exécution du présent calendrier est conditionnée par la mise à disposition à temps des moyens financiers

